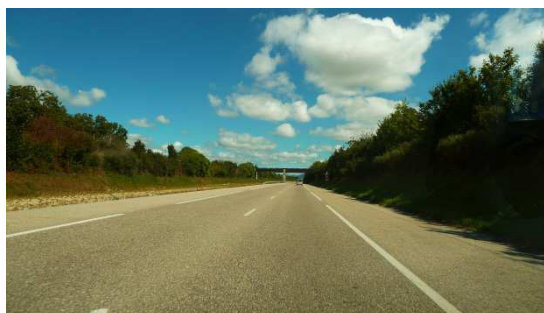


Rhône-Alpes Région



Compte rendu de la réunion « Elus de l'amont »

1

Accompagnement de l'élaboration des scénarios et du choix de la stratégie pour le SAGE Bièvre Liers Valloire

Document de travail

Judi 5 janvier 2012, 18h, La Côte-
Saint-André

Laure Amélie Monnot, Yannick Arama

TABLE DES MATIERES COMPLETE

Table des matières complète.....	2
1. Contexte : 11 réunions par « Mondes »	3
1.1 Pourquoi ces réunions ?	3
1.2 Objectifs des réunions.....	4
1.3 Questions abordées	4
1.4 Utilisation des résultats.....	5
1.5 Groupes ou Mondes réunis	5
2. Synthèse des points de vue des participants sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques	6
3. Les problèmes évoqués par les élus amont et leurs idées d'actions	7
3.1 Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines.....	7
3.2 Améliorer la gestion quantitative pour un équilibre entre la ressource et les besoins en eau	7
3.3 Préserver et restaurer les caractéristiques physique des cours d'eau et des zones humides pour garantir leur bon fonctionnement	8
3.4 Protéger les personnes contre les risques liés à l'eau en adéquation avec l'aménagement du territoire.....	8
3.5 Mettre en place une gestion de l'eau collective et responsable	9
4. Note d'ambiance et éléments de conclusion.....	10
5. Présents à la réunion	11

1. CONTEXTE : 11 REUNIONS PAR « MONDES »

La Commission Locale de l'Eau à travers son animatrice, Christel Constantin Bertin, et le bureau d'étude prestataire ACTeon a proposé aux acteurs du territoire du SAGE Bièvre Liers Valloire de participer à une série de 11 réunions en Janvier 2012. Ce document vise à rendre compte des discussions lors de ces dernières.

1.1 Pourquoi ces réunions ?

Les communes situées sur le bassin versant ont décidé officiellement il y a 9 ans de travailler ensemble à la mise en place d'un outil de gestion politique de l'eau : Un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). **Un SAGE permet à un territoire de définir et de réguler un projet global de gestion de l'eau**, dans tous les domaines de l'eau. Il a :

- **une instance « démocratique » de décision et d'arbitrage, la CLE** (Commission Locale de l'Eau) où sont représentés les élus locaux démocratiquement élus, les usagers ayant un intérêt à l'utilisation de l'eau et les services de l'état représentant l'intérêt public à une échelle géographique plus large. Cette instance a décidé :
 - **D'animer une stratégie territoriale commune**
 - **De définir un programme d'actions** à l'image de la stratégie choisie

Le SAGE a également :

- **un pouvoir réglementaire** qui peut lui permettre d'affiner les régulations du bassin Rhône Méditerranée Corse, ou d'échelle géographiquement plus large. Il s'impose aux documents d'urbanisme du territoire.

Ce travail s'est organisé autour d' :

- Un **Etat des lieux de l'eau et de sa gestion sur le bassin**, pour y voir plus clair et clarifier les fonctionnements physiques et les enjeux de leur gestion.
- Un **Profil de territoire**, pour que tous puissent mieux comprendre comment les secteurs économiques, politiques et sociaux fonctionnent et ce que cela induit sur la gestion et l'état de l'eau.
- Un **Scénario tendanciel**, pour envisager si « naturellement », sans SAGE, les problèmes et enjeux se règlent ou se détériorent dans le futur (dans 15 ans).

Aujourd'hui, le territoire, à travers l'arbitrage de la CLE va décider d'une stratégie pour gérer les enjeux actuels et futurs. Les 11 réunions prennent place dans ce contexte.

Pour définir la stratégie, **la CLE a décidé d'établir plusieurs stratégies alternatives** pour comprendre les implications des différents choix qu'elle aura à prendre. Ces stratégies seront

l'émanation des différentes philosophies de gestion qui ont cours sur le bassin versant et des différentes ambitions sur les sujets qui font consensus.

1.2 Objectifs des réunions

Ces réunions ont plusieurs objectifs :

1. **Garantir** que tout le monde soit **au courant des modalités de décisions** et du processus à venir, cela en toute transparence.
2. Garantir que **les mécanismes de représentations** des usages et des communes vont fonctionner dans les mois à venir et que la CLE sera représentative des personnes et intérêts du territoire.
3. Garantir que les « **philosophies** » de gestion de l'eau dans les différents groupes d'intérêts soient bien identifiées et **reprises dans les différents scénarios**.
4. Garantir que ces « philosophies » soient opérationnelles avec des **actions concrètes** derrière.

4

1.3 Questions abordées

En début de réunion, pour introduire le contexte

- Pourquoi vous avoir demandé de venir et comment va fonctionner le processus pour choisir la stratégie du SAGE ?
- Qui est présent aujourd'hui ?
- Quel est votre sentiment sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques (pour certains groupes uniquement)?

En cours de réunion pour avancer sur les stratégies possibles

- Quels sont vos besoins et vos problèmes concrets autour de l'eau et des milieux aquatiques que vous rencontrez au quotidien (Les groupes des élus ont souhaité travailler à partir des enjeux de l'Etat des lieux) ?
- Quelles idées et pistes d'action pour y répondre ?

En fin de réunion, pour organiser dans chaque monde et dans le processus SAGE, ce qui doit être fait par la suite

- Quelle suite à cette réunion ?

1.4 Utilisation des résultats

ACTeon et l'animation du SAGE s'engagent à ce que les **actions et enjeux proposés** par les différents acteurs soient **présents dans au moins un des scénarios**.

1.5 Groupes ou Mondes réunis

Jeudi 5 Janvier 2012

- Agriculteurs Amont
- Industriels
- Partenaires institutionnels
- Elus de l'Amont

Jeudi 12 Janvier 2012

- Agriculteurs Aval
- Elus de l'aval
- Représentant des milieux aquatiques

Mardi 17 Janvier 2012

- Gestionnaires AEP et Assainissement
- Pisciculteurs
- Pêcheurs et protection des milieux aquatiques
- Elus du Centre du bassin

Tous les documents, témoignages, infos sur le SAGE et le bassin versant :

www.sage-bievre-liers-valloire.fr

Prochain atelier de travail collectif dans le cadre de la stratégie

Le 20 Mars 2012

Invités : tous « mondes » confondus

2. SYNTHÈSE DES POINTS DE VUE DES PARTICIPANTS SUR L'ÉTAT DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Les élus de l'amont du bassin ont décidé de travailler à partir des objectifs généraux fixés par l'Etat des lieux du SAGE et de proposer des actions au regard de cette base de connaissance. Les objectifs généraux du SAGE sont, pour rappel, les suivants :

- **Objectif général 1** : Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines
- **Objectif général 2** : Améliorer la gestion quantitative pour un équilibre entre la ressource et les besoins en eau
- **Objectif général 3** : Préserver et restaurer les caractéristiques physique des cours d'eau et des zones humides pour garantir leur bon fonctionnement
- **Objectif général 4** : Protéger les personnes contre les risques liés à l'eau en adéquation avec l'aménagement du territoire
- **Objectif général 5** : Mettre en place une gestion de l'eau collective et responsable

Les élus ont exprimé leur accord autour de ces objectifs généraux. Le travail s'est alors poursuivi sur des propositions d'actions pour chacun des objectifs.

3. LES PROBLEMES EVOQUES PAR LES ELUS AMONT ET LEURS IDEES D' ACTIONS

3.1 Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines

Afin de restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines, les élus amont proposent de :

- Traiter les rejets industriels
- Améliorer les traitements des eaux usées
 - Se donner les moyens d'agir en cas de non-conformité des installations d'assainissement non collectif (ANC), réfléchir à une mise aux normes des installations ANC en cas de non-conformité.
 - Généraliser l'accompagnement avec des propositions une aide de l'Agence de l'Eau et d'aide technique pour la réhabilitation des installations ANC
 - Développer l'assainissement collectif par la création de nouvelles STEP en incitant le raccordement au réseau collectif
 - Informer les communes sur la possibilité de mettre en place des réseaux collectifs d'assainissement à plus petite échelle (« mini-stations » à l'échelle de hameaux par exemple)
 - Optimiser le fonctionnement des STEP
- Limiter l'urbanisation aux capacités d'assainissement d'une commune
- Étendre l'éco-conditionnalité au département de la Drôme
- Introduire des cultures plus économes en intrants.
- Suivre les résultats des CIPAN
- Protéger les captages en achetant des terrains (maîtrise des pratiques sur les captages) et définir un type d'assolement et d'agriculture dans un périmètre donné autour des zones de captages.

3.2 Améliorer la gestion quantitative pour un équilibre entre la ressource et les besoins en eau

Les actions proposées par les élus de l'amont du bassin pour répondre à ce deuxième objectif du SAGE sont les suivantes :

- Donner une priorité à l'utilisation des eaux locales
- Ré infiltrer l'eau des bassins de pisciculture et des STEP (compléter les traitements de l'eau pour que son état sanitaire puisse permettre sa réinfiltration)
- Créer de zones d'infiltration
- Introduire des cultures économes en eau
- Augmenter le prix de l'eau avec l'augmentation de la consommation (et non pas des prix régressifs comme actuellement)

3.3 Préserver et restaurer les caractéristiques physique des cours d'eau et des zones humides pour garantir leur bon fonctionnement

Les idées d'actions avancées pour répondre à ce troisième objectif sont de :

- Créer des zones inondables
 - Recenser les anciens prés inondables et les maintenir
- Mettre en place une gestion avec l'aval :
 - Créer une certaine solidarité financière
 - Répondre à la question du maître d'ouvrage (le syndicat hydraulique ?)
 - Donner une compétence de gestion des cours d'eau au syndicat hydraulique
- Permettre un retour des eaux au milieu naturel
- Limiter les interventions mécaniques
- Protéger les zones humides, pour leur fonction d'écrêteur et d'épurateur

Actions ou suite particulière à mettre œuvre dans le processus (proposition par les Bureau d'étude):

- Discuter « l'identité des cours d'eau » et des objectifs qui vont avec.

8

3.4 Protéger les personnes contre les risques liés à l'eau en adéquation avec l'aménagement du territoire

Selon les élus de l'amont, pour répondre à ce quatrième objectif de protection des personnes contre les risques liés à l'eau, il est important de :

- S'assurer que toutes les communes soient couvertes par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) et le respectent. Même si ce sujet a fait légèrement débat entre les élus.
- Développer la compétence urbanisme au niveau d'un acteur du territoire
 - des Communautés de Communes (ce qui se fait déjà à l'aval avec l'existence d'une « commission rivière »)
 - au niveau d'un syndicat spécialisé. Cette idée ne fait pas l'unanimité au sein des élus présents.
- Interdire de construire dans les zones inondables

3.5 Mettre en place une gestion de l'eau collective et responsable

Pour les élus de l'amont, la mise en place d'une gestion de l'eau collective et responsable consiste à :

- ➔ Préserver notre ressource pour pouvoir l'utiliser pour l'eau potable
- ➔ Donner une priorité à l'utilisation des eaux locales
 - Refuser d'acheter une eau extérieure chère
- ➔ Créer des interconnexions entre les Communautés de communes
- ➔ Travailler à une échelle plus grande (Rhône) et permettre l'inondation des parcelles agricoles en donnant une indemnité liée à la perte de récolte aux agriculteurs.

4. NOTE D'AMBIANCE ET ELEMENTS DE CONCLUSION

Les élus amont présents ont manifesté beaucoup d'intérêt à cette réunion. Ils ignoraient le fonctionnement du SAGE et son rôle au sein du territoire. Ils ont apprécié cette réunion, surtout parce qu'ils y ont « appris des choses », sur les enjeux de la gestion de l'eau sur le bassin, sur le rôle du SAGE...

Deux nouveaux élus se sont proposés pour participer aux prochains ateliers d'acteurs : Alain Armand (Gillonay) et René Della-Flora (Châbons).

5. PRESENTS A LA REUNION

Nom et Prénom	Organisme
Gallifes René	Mairie de Bizennes
Morel Gérald	Mairie de Bressieux
Della-Flora René	Mairie de Châbons
Grollier Bernard	Mairie d'Eydoche
Quillon Armand	Mairie de Flachères
Armand Alain	Mairie de Gillonnay
Raymond Cécillon	Mairie de Saint Didier de Bizennes
Berenguier-Darrigol Anne	Mairie de Saint Hilaire de la Côte
Farnoux Hubert	Mairie de Saint Hilaire de la Côte
Dye Maurice	Communauté de Communes Bièvre Chambarans
Roux Raymond	Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers
Nicolet Jean-Paul	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon
Arama Yannick	ACTéon (Animateur)
Monnot Laure-Amélie	ACTéon
Boudin Guillaume	Progéo-Environnement
Constantin-Bertin Christel	Animatrice du SAGE